



Il faut changer le protocole de rentrée à l'école

Par Rodrigo Arenas et Nathalie Laville

QUAND Jean-Michel Blanquer affirme que les personnes vaccinées ne peuvent pas transmettre le Covid-19, au mieux, il se trompe, au pire, il ment. En effet, les études nord-américaines et israéliennes démontrent aujourd'hui que la vaccination n'empêche ni d'attraper le Covid ni de le transmettre. Néanmoins, elle ralentit la progression de la pandémie. Surtout, la vaccination permet d'empêcher les formes graves de la maladie, ce qui est déjà une formidable avancée, même si la durée de la protection des vaccins semble se réduire.

Compte tenu de nos connaissances actuelles, est-il donc légitime d'imposer « l'éviction » des enfants non vaccinés dans certains contextes scolaires : quand ils vont à la piscine, quand ils effectuent des sorties culturelles, quand ils sont « cas contact »... ? Pour nous, la réponse est non.

Cette distinction entre élèves vaccinés et non vaccinés nous paraît scientifiquement inefficace et socialement discriminante. Puisque, même si elle la ralentit, la vaccination n'empêche pas la transmission du variant Delta (90 % des contaminations en France), pourquoi faudrait-il exclure de l'école ces jeunes non vaccinés ? Ils sont peut-être potentiellement plus à risque de contamination que celles et ceux qui sont vaccinés, mais on est aujourd'hui dans l'incapacité de dire dans quelle proportion.

En outre, les enquêtes montrent que les Français les moins vaccinés sont issus des classes populaires, ce qui est corrélé avec le faible taux de couverture vaccinale de certains départements comme la Seine-Saint-Denis. Cette fracture vaccinale se



retrouvera donc chez les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés : ce sont eux qui seront écartés d'un certain nombre d'activités scolaires, eux qui seront désignés comme cas contact exclus de la classe alors même que ce sont eux qui ont le plus besoin de cette école.

Tout cela sans parler du secret médical dont on ne sait pas qui, à l'école, sera habilité à le transgresser pour effectuer ce tri.

Puisque le passe sanitaire n'est pas demandé à l'école, nous demandons que cette distinction entre enfants vaccinés et non vaccinés, inefficace

et discriminante, soit retirée du protocole sanitaire de rentrée qu'il faut donc repenser. Cette mesure doit être remplacée par d'autres plus pertinentes que l'État se refuse pourtant à mettre en place depuis des mois, à commencer par l'embauche massive de personnels pour permettre l'encadrement de petits groupes d'élèves. Plus votre groupe classe

est petit, moins la contamination est importante, mieux vous gérez les gestes barrière. Nos enfants ne peuvent pas continuer à payer le prix lourd de cette pandémie : ils doivent continuer à s'instruire dans les meilleures conditions possible, avec des personnels éducatifs à leurs côtés, sans subir de discrimination d'aucune sorte ! Cela demande des investissements massifs, certes plus coûteux qu'un passe sanitaire déguisé, mais bien plus efficaces sur le long terme. À trois semaines de la rentrée scolaire, il est encore temps d'investir dans l'école. ●

